

18.01.2018, 19:46

Des apprentis neuchâtois pourraient être privés de voyage d'étude

ABONNÉS

Destination	Vole	Remarque
14.36	Voyage scolaire à Split	EN ATTENTE
14.37	Voyage scolaire à Paris	EN ATTENTE
14.37	Voyage scolaire à Londres	EN ATTENTE
14.37	Voyage scolaire à Lisbonne	EN ATTENTE
14.40	Voyage scolaire à Barcelone	EN ATTENTE
15.01	Voyage scolaire à Berlin	EN ATTENTE
15.09	Voyage scolaire à Vienne	EN ATTENTE
15.24	Voyage scolaire à Madrid	EN ATTENTE
15.27	Voyage scolaire à Marseille	EN ATTENTE
15.32	Voyage scolaire à Stockholm	EN ATTENTE
15.33	Voyage scolaire à Belfast	EN ATTENTE
15.34	Voyage scolaire à Varsovie	EN ATTENTE
15.36	Voyage scolaire à Rome	EN ATTENTE

Des apprentis du Cifom et du CPLN sont dans l'attente de savoir si leur voyage de fin d'études aura lieu.

Des apprentis du Cifom et du CPLN sont dans l'attente de savoir si leur voyage de fin d'études aura lieu. Canton

CANTON

18.01.2018, 19:46

Des apprentis neuchâtois pourraient être privés de voyage d'étude

PAR VIRGINIE GIROUD

FORMATION POST-OBLIGATOIRE En pleine crise budgétaire cantonale, le CPLN et le Cifom ont informé leurs apprentis que l'organisation des voyages d'études était gelée.

Le 19 décembre dernier, les députés au Grand Conseil neuchâtois ne parvenaient pas à doter le canton d'un budget pour 2018. Conséquence: sans budget, l'Etat doit se contenter des dépenses les plus urgentes. Financés par de l'argent cantonal, les lycées et les écoles professionnelles neuchâtoises doivent s'astreindre au régime sec. Qu'il pourrait toucher les élèves de plein fouet.

«C'est totalement injuste! Tous les étudiants ont toujours pu partir en voyage d'études à la fin de leur formation. Et

nous, nous serions privés de cette récompense? Je trouve ça dégoûtant.»

Alexandra*, apprentie de 3ème année au CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtois), vient de recevoir un e-mail de la direction de l'école lui annonçant une nouvelle qu'elle juge révoltante: en raison de l'absence de budget de l'Etat, son voyage culturel prévu de longue date en juin prochain pourrait être annulé: «Nous devons malheureusement mettre en attente provisoirement l'autorisation pour le départ en voyage d'études de votre classe», informe la direction dans son courriel.

L'école demande aux élèves de «ne pas procéder pour le moment à des dépenses financières liées à votre voyage et d'attendre des informations supplémentaires à ce sujet».

Activités extra-scolaires en péril

Du côté du Cifom (Centre interrégional de formation des montagnes neuchâtoises), des apprentis de l'école technique ont aussi été informés, oralement cette fois-ci, que l'organisation de leur voyage de fin d'étude était gelée.

Pourquoi s'en prendre à ces sacro-saintes semaines considérées comme de véritables rites de passage? Les écoles cantonales appliquent les directives émises par les services financiers de l'Etat. En l'absence de budget 2018, elles ne sont plus autorisées à dépenser de l'argent pour des activités extra-scolaires. Ni d'ailleurs pour la formation continue des enseignants.

Elles doivent également résilier tous les abonnements aux journaux et revues périodiques, renoncer à signer de nouveaux contrats ou mandats et ont l'interdiction d'acheter du matériel lourd tel que machines ou ordinateurs.

Trop tard pour annuler

Plus aucune activité extra-scolaire pour les jeunes Neuchâtois? «Si le financement de ces sorties dépend du budget de l'Etat, alors elles ne sont effectivement pas autorisées, du moins jusqu'à nouvel avis», regrette Laurent Feuz, chef du Service des formations postobligatoires. Il précise toutefois une exception: les camps de ski et les voyages d'études «dont les dépenses sont déjà largement engagées» seront maintenus.

C'est ce qui sauve les voyages de fin d'étude des lycées cantonaux. «Nos voyages sont planifiés tôt dans l'année, en avril», explique Patrick Herrmann, directeur du lycée Blaise-Cendrars, à La Chaux-de-Fonds. «Pour cette année, les déplacements et les hôtels sont déjà tous réservés, beaucoup d'argent a été engagé. Je pars du principe qu'il est trop tard pour annuler. D'ailleurs renoncer à ces voyages nous coûterait beaucoup trop cher en frais d'annulation.»

Une fête à la trappe

Au lycée Jean-Piaget comme au Denis-de-Rougemont, les voyages d'études prévus au printemps ne sont pas non plus remis en cause. Le lycée Jean-Piaget étudie même la possibilité de financer de futurs échanges linguistiques ou séjours culturels par le «fonds des élèves». En revanche, l'établissement est contraint d'annuler les journées portes-ouvertes prévues en mai pour célébrer les 20 ans de l'école. Un «véritable crève-cœur» pour la direction du lycée.

Les étudiants des écoles professionnelles partiront-ils, eux aussi, fêter leur diplôme? «La situation n'est pas claire», regrette Jean-Pierre Brügger, directeur général du Cifom. «J'attends d'avoir une discussion avec mes collègues cantonaux. Il est exclu que nous prenions une décision tout seuls, il faut une politique d'ensemble cohérente.»

Claude-Alain Vuille, directeur général du CPLN, souhaite qu'il y ait une égalité de traitement entre les écoles neuchâtoises du postobligatoire. «Il faut trouver un consensus. Actuellement, nos voyages d'études sont gelés, c'est une mesure préventive. Nous avons besoin de précisions de la part du gouvernement. J'espère que nous pourrons très vite dire à nos élèves si, oui ou non, ils peuvent partir.»

(*prénom d'emprunt)

Pas de menace directe sur les camps de ski

Et les camps de ski des écoles obligatoires? Ils ne sont pas menacés par l'absence de budget de l'Etat, car leur financement dépend des communes. Par contre, un arrêt rendu en décembre par le Tribunal fédéral fait craindre la fin de ces semaines blanches en Suisse.

Selon l'arrêt, qui se penchait sur une affaire thurgovienne, les camps de ski doivent être gratuits pour les parents d'élèves, donc pris en charge par les pouvoirs publics. Faire payer les parents constitue une violation de la Constitution fédérale, qui dit que l'enseignement obligatoire est gratuit. On peut tout au plus demander aux parents 80 francs par semaine pour l'alimentation de leur enfant.

EN PRINCIPE PAS OBLIGATOIRES

Après la publication de cet arrêt, les directeurs des cercles scolaires du canton ont craint de devoir renoncer aux camps. «À Val-de-Travers, les parents versent une participation de 190 francs par camp de ski, les communes financent le reste. Mais elles ne pourraient pas compenser la participation des parents!», indique le conseiller communal Christophe Calame. Jean-Paul Wettstein, conseiller communal loclois, s'est inquiété de savoir s'il fallait annuler les camps. «Les cercles scolaires ont demandé un avis de droit au département cantonal de l'Education.»

Selon l'Etat, l'organisation des semaines blanches n'est pas directement menacée dans le canton, dans la mesure où ces camps ne sont en principe pas obligatoires. Une famille a le choix d'y inscrire ou non son enfant. Elle peut aussi demander un soutien financier, indique Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire. «Le canton n'a pas besoin de revoir sa base légale, qui parle de gratuité et colle à la constitution fédérale.» Les cercles scolaires devront vérifier que leurs règlements soient en adéquation avec l'arrêt du tribunal fédéral.